

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 9 Octobre 2023 à 18 h 15  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 2 Octobre 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Vincent COUPEROT, Charly NICOLLE, Julien COLLON, Christian SANSEIGNE, Jérémy VENON, Oliver BOVE, Nicolas LAROCHE, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ

Secrétaire de séance : Vincent COUPEROT

\*\*\*\*\*

- 1 Approbation du compte-rendu du 20 Juillet 2023
- 2 Décision modificative n° 2
- 3 Nomination membres bureau de l'AFR
- 4 Détermination du référent déontologue Elus
- 5 Projets de travaux SDEY 2024
- 6 Organisation de la relève des compteurs d'eau
- 7 Organisation du curage des réseaux
- 8 Organisation du trail 2023 au départ de Fleys
- 9 Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu du 20 Juillet 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il propose de rajouter à l'ordre du jour l'acceptation d'une subvention du Comité de Saint Vincent de Fleys et la gestion du 11 Novembre. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 20 Juillet est approuvé et adopté.

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 09/10/2023-24**

**2. Délibération n° 21\_09 10 2023 – Décision modificative n°2**

Faisant l'inventaire des différentes recettes qui n'avaient pas été prévues au budget 2023 de la Commune et des comptes non ou insuffisamment alimentés, le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les différentes modifications à apporter au budget de la Commune afin que l'équilibre recettes, dépenses soit respecté :

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés DECIDE la modification budgétaire suivante :

| Article | Libellé<br>Section de<br>fonctionnement     | Dépenses | Recettes |
|---------|---|----------|----------|
| 023     | Virement à la section<br>d'investissement   | 2.200 €  |          |
| 615231  | Fonds de péréquation<br>des ressources      | -2.200 € |          |
|         | Libellé<br>Section investissement           |          |          |
| 021     | Virement de la section de<br>fonctionnement | 2.200 €  |          |
| 2041582 | Bâtiments et<br>installations               | 1.621 €  |          |
| 20422   | Bâtiments et<br>installations               | 579 €    |          |

10 Voix POUR

Adoption à l'unanimité des membres présents

**3. Délibération n° 22\_09 10 2023 2023 – Nomination membres bureau de l'AFR**

Suite à une erreur de validation de la proposition de la chambre d'agriculture en 2021, Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à une nouvelle nomination des membres du bureau de l'AFR.

Après délibération et vote, le Conseil **DESIGNE** :

- Xavier COLLON
- Jérémy VENON
- Charly NICOLLE
- Stéphane AUFRERE

10 voix POUR

Adoption à l'unanimité des membres présents.

#### 4 -- Délibération n° 23\_09 10 2023 - Détermination du référent déontologue Elus

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite Loi 3DS) portant la création du droit pour les élus locaux de demander l'avis d'un référent déontologue,  
Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local portant création du référent déontologue pour les élus,  
Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et portant sur le montant des indemnités de vacation,  
Vu l'article L1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,  
Vu le règlement intérieur du collège de déontologie en annexe de la délibération,  
Considérant le droit de recevoir un avis objectif et éclairé pour les élus locaux en matière de déontologie,  
Considérant l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité l'expérience et les compétences du collège de déontologie,

Après en avoir délibéré à 6 voix pour et 4 abstentions

Le conseil municipal **DECIDE** d'accepter la proposition de se doter d'un déontologue nommé par la Communauté de Communes Villages et Terroirs, qui sera chargé d'une mission de référent déontologue pour les élus municipaux suivant et selon leurs besoins.

#### 5 - Projets de travaux SDEY 2024

Le maire informe les élus d'un courrier du SDEY désirant connaître les besoins de travaux 2024 sur la commune.

La commune ayant contracté un gros emprunt l'an passé pour les travaux d'enfouissement et la rénovation globale en LED, le budget ne permet plus dans l'immédiat de réaliser d'autres travaux.

Un problème d'éclairage est signalé sur la route de Mont de Milieu. Une demande de prise en charge de ce problème a été faite auprès du SDEY.

#### 6 - Organisation de la relève des compteurs d'eau

Le maire informe que le Syndicat des Eaux du Tonnerrois nous a transmis le cahier de relève des index. Celui-ci sera réparti à différents élus pour relever les compteurs et renvoyer au SET pour la facturation annuelle des consommations.

#### 7 - Organisation du curage des réseaux

Un devis a été demandé afin de procéder au détartrage et curage des eaux pluviales par inspection télévisée.

Cette intervention était prévue le mercredi 11 Octobre 2023 mais un problème technique du prestataire a conduit à décaler cette date au 17 Octobre 2023. Deux élus sont mandatés afin d'accompagner les opérateurs dans leur mission.

## Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 09/10/2023-26

### 8 - Organisation du trail 2023 au départ de Fleys

Comme les années précédentes, IDEE ALPES organise le samedi 21 Octobre 2023 le départ du trail à Fleys et sollicite les habitants pour le bon déroulement de cette manifestation en partie sur la commune.

### 9 - Délibération n° 24\_09 10 2023 – Acceptation d'une subvention du Comité de Saint Vincent de Fleys 2023

Le maire indique aux élus le souhait du Comité de Saint Vincent 2023 de reverser une somme de 100.000 € à la commune. Cette subvention sera exclusivement réservée à la réfection de la salle communale. Il est convenu d'intégrer le Comité de Saint-Vincent dans les choix des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ,

**ACCEPTTE** la subvention et **CHARGE** le maire d'en effectuer l'encaissement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 10 - Organisation cérémonie du 11 Novembre 2023

Le maire informe le conseil que la cérémonie du 11 Novembre se déroulera à 11 heures. Une gerbe sera commandée à cette occasion ainsi que de la viennoiserie comme à l'accoutumé.

### Questions diverses

L'installation de ralentisseurs à chaque entrée du village est proposée afin de réguler la vitesse des véhicules dans le village.

Mr Charly NICOLLE demande à la commune de lui vendre un terrain communal situé sur la section ZK 14 afin de réaliser une aire de parking pour l'organisation de son travail pendant les vendanges.

Une réflexion de chacun est demandée sur ce sujet. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Un dysfonctionnement a été constaté concernant les radars pédagogiques installés de part et d'autre du village sur la RD 965. Les batteries ayant été changées il y a 2 ans seraient de nouveau hors service. Une demande de contact sera prise avec Mr Damien BELLAT pour savoir s'il est possible de recharger ces batteries et également s'il peut nous renseigner sur le fonctionnement des panneaux solaires destinés à recharger ces batteries.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance a été levée à 19 H 30

Récapitulatif des délibérations prises :

| <b>Vote</b> | <b>OBJET</b>  | <b>DÉCISION DU CONSEIL</b>            |
|-------------|---|---------------------------------------|
| 21_2023     | Décision modificative n°2   | Approuvée à 10 voix                   |
| 22_2023     | Nomination membres bureau de l'AFR                                    | Approuvée à 10 voix                   |
| 23_2023     | Détermination du référent déontologue Elus                            | Approuvée à 6 voix –<br>4 Abstentions |
| 24_2023     | Acceptation d'une subvention du Comité de Saint Vincent de Fleys 2023 | Approuvée à 10 voix                   |

**Affiché le 16 Octobre 2023**

Secrétaire de séance  
Vincent COUPEROT

Le Maire  
Stéphane AUFRERE